



Angers, le 16 mars 2023

## Blocage de Biopole : Angers Loire Métropole a saisi le tribunal

Depuis le 13 mars, le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif est entravé par un piquet de grève de l'intersyndicale qui bloque l'accès du site de Biopole. Conséquence : les déchets des 300 000 habitants d'Angers Loire Métropole et des 310 000 habitants du Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets ne sont plus collectés.

*« Ce blocage est inadmissible commente Jean-Marc Verchère, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole. Si faire grève est un droit comment comprendre qu'une poignée de personnes paralyse le fonctionnement du site de collecte et de traitement des déchets générant par conséquent de graves troubles à la sécurité et à la salubrité publique ».*

Une procédure de référé devant le tribunal judiciaire pour faire respecter le libre accès au site et la libre circulation des véhicules, et assurer ainsi un retour au plus vite à la normale, a été engagée ce jour par la communauté urbaine devant le tribunal judiciaire. *« Il est attendu que le juge des référés puisse ordonner au plus tôt l'expulsion des occupants du site de Biopole et du Centre Technique Environnement Déchets »* précise Jean-Marc Verchère.

En attendant la décision du tribunal, qui devrait intervenir en début de semaine prochaine, Angers Loire Métropole incite, dans la mesure du possible, les habitants du territoire à différer au maximum le dépôt de leurs poubelles.